

Travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC (35), et le ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE (35) dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2015-2019.

Demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation environnementale (Loi sur l'Eau)

Présentée par le Syndicat Mixte du Bassin de la Flume

ENQUETE PUBLIQUE DU 24 JUIN AU 9 JUILLET 2019

Prescrite par l'Arrêté préfectoral du 28 Mai 2019

RAPPORT D'ENQUETE -Partie 1

Bernard PRAT

Commissaire enquêteur

Destinataires :

Mr le Président du Tribunal Administratif de Rennes

Préfecture d'Ille et Vilaine

SOMMAIRE

1-Contexte et Objet de l'enquête	5
1.1-Préambule-Contexte de l'enquête.....	5
1.2-Objet de l'enquête	5
1.3- Cadre juridique et règlementaire de l'enquête	5
2-Nature, caractéristiques des projets, objectifs	6
2.1-Travaux sur les ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette	6
2.2-Travaux sur le ruisseau du Pont Biardel	8
2.3-Contexte règlementaire et composition du dossier	10
2.3.1-Contexte règlementaire	10
2.3.2-Composition du dossier.....	12
3-Les éléments spécifiques pour la Déclaration d'Intérêt Général	13
3.1-Informations générales	13
3.2-Intérêt général des actions prévues-Objectifs règlementaires	14
3.3-Intérêt général et objectifs des aménagements envisagés.....	14
3.4-Le suivi envisagé-Le calendrier	15
4-Autorisation loi sur l'eau : étude d'incidences	15
4.1-Le contexte environnemental naturel	15
4.2-Incidences des travaux	16
4.3-Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE	17
4.4-Prescriptions et mesures compensatoires	18
4.5-Surveillance et interventions pendant les travaux	18
5-La problématique espèces protégées.....	19
5.1-Connaissance de la faune et de la flore sur les sites de travaux	19
5.2-Les mesures d'atténuation retenues au titre de la problématique des espèces protégées	19
6-Les Avis formulés sur les projets	20
6.1-Avis de la CLE (SAGE Vilaine)	20
6.2-Avis de l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS)	20
6.3-Avis de l'Agence Française pour la Biodiversité	20
7-Organisation et déroulement de l'enquête	21
7.1-Désignation du commissaire enquêteur	21
7.2-Modalités de l'organisation de l'enquête publique.....	21
7.3-Réception du public par le Commissaire enquêteur.....	22
7.4-Contacts préalables.....	22
7.5-Information du public	22

7.6-Déroulement de l'enquête	23
8-Les observations déposées par le public.....	23
9-Clôture de la partie 1 – Rapport d'enquête	23
ANNEXE 1 : Attestation de parution et d'affichage	25
ANNEXE 2 : Procès-verbal de synthèse	33
ANNEXE 3 : Mémoire en réponse	37

1-Contexte et Objet de l'enquête

1.1-Préambule-Contexte de l'enquête

Le Syndicat Mixte du Bassin de la FLUME (SMBF), qui a la compétence pour les opérations d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur son territoire, a réalisé une étude hydromorphologique en 2017-2018 qui a permis de définir un nouveau programme d'actions adapté aux enjeux du bassin pour la période 2020-2025.

Ce nouveau programme d'actions pour 2020-2025 a pour ambition de mener des opérations de restauration des cours d'eau en ciblant les têtes de bassin versant de la partie amont et Est du bassin de la Flume, cours d'eau identifiés comme ayant de fortes potentialités biologiques. L'ensemble de ces travaux fera l'objet d'un dossier de déclaration d'intérêt général et de demande d'autorisation Loi sur l'eau spécifique.

Au préalable, le SMBF souhaite mettre **en oeuvre en 2019, sur des sites vitrines, des travaux de restauration lourde (remise dans le talweg, reméandrage, restauration de la continuité écologique) pour compléter les travaux réalisés entre 2010 et 2016 sur certains affluents de la Flume**, et préfigurant les types de travaux qui vont être menés à partir de 2020.

1.2-Objet de l'enquête

La demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et d'Autorisation environnementale « loi sur l'eau », déposée par le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Flume, qui constitue l'objet de l'enquête dont le présent rapport rend compte, concerne précisément ces travaux sur sites vitrines, à savoir :

-la restauration des ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette au niveau du lieu-dit Bas Champ sur la commune de Vignoc (35),

-la restauration du ruisseau du Pont Biardel au niveau du lieu-dit Biardel sur la commune de LA MEZIERE (35).

La demande de déclaration d'intérêt général (DIG) concerne exclusivement les travaux sur les ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette. La demande d'autorisation environnementale « loi sur l'eau » concerne les travaux sur ces derniers ruisseaux et celui du Pont Biardel.

1.3- Cadre juridique et réglementaire de l'enquête

L'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et à la demande d'autorisation environnementale des travaux sur les ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette d'une part, et sur le ruisseau du pont Biardel d'autre part, est organisée selon les dispositions prévues :

- par le Code de l'Environnement, notamment les articles L181-1 et suivants, R214-88 et suivants ;

- par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- par le Code Rural, notamment ses articles L.151-36 à L.151-40.

2-Nature, caractéristiques des projets, objectifs

Les deux projets d'aménagement sont orientés vers l'atteinte du bon état écologique du ruisseau du Pas de l'Ane et du ruisseau du Pont Biardel ; ils répondent aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE). Ces cours d'eau présentent un état physique dégradé suite aux travaux hydrauliques réalisés, et notamment leur détournement de leur tracé originel. Les actions envisagées ont été définies en vue de :

- restaurer la qualité morphologique du lit mineur (diversification des habitats, des substrats),
- améliorer les relations entre les cours d'eau et la nappe,
- rétablir les connexions avec le lit majeur,
- améliorer l'état des berges et de la ripisylve.

2.1-Travaux sur les ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette

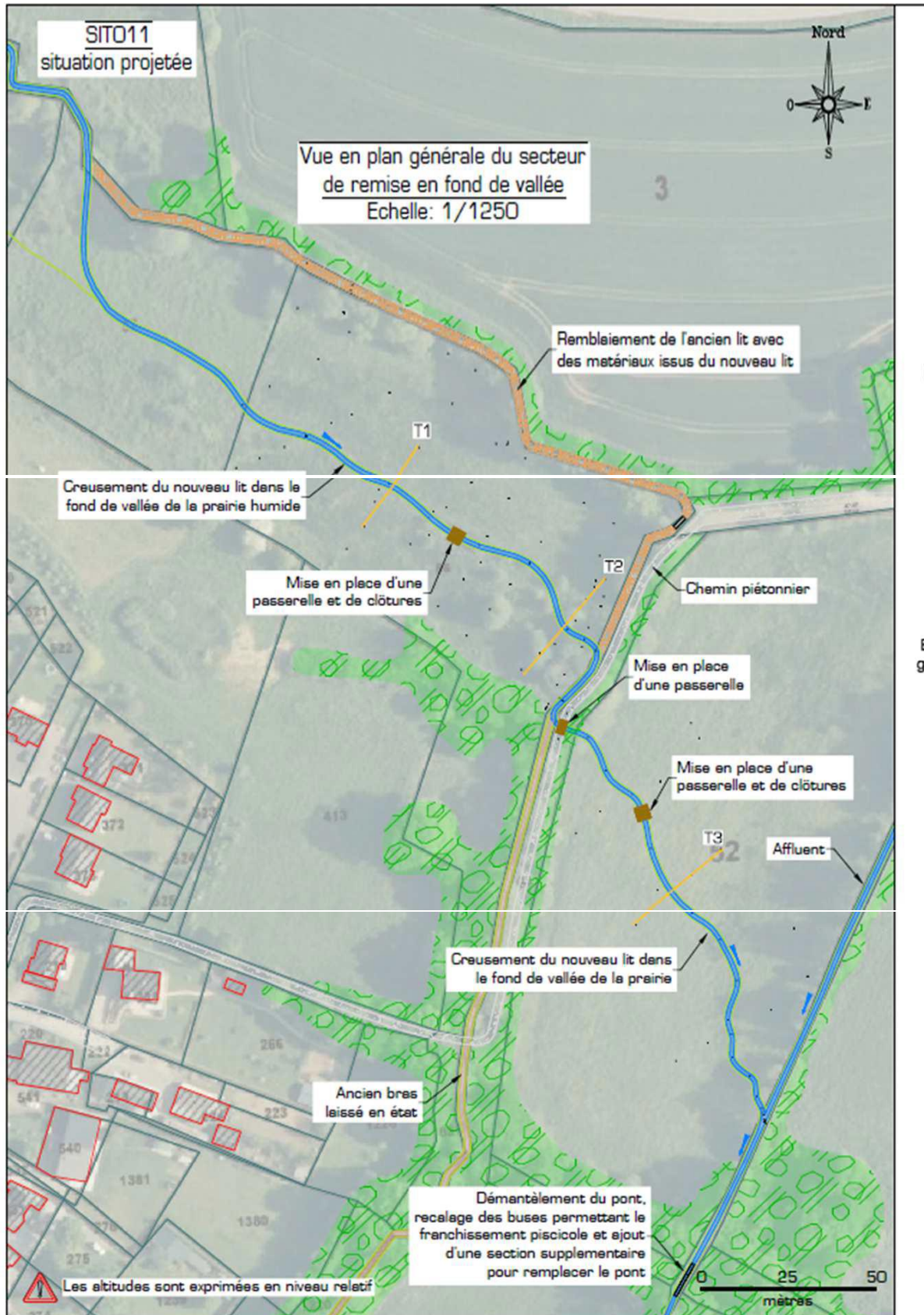
Il s'agit de remettre en fond de vallée la partie aval du cours d'eau, et de rediriger la confluence avec le ruisseau de Rochette vers son ancien tracé naturel. En complément, l'ouvrage de franchissement du ruisseau de Rochette, situé à l'aval de la confluence pré-citée, au niveau de l'ancienne digue de l'ancien étang du moulin de la Vilouyère, sera recalé et allongé afin de permettre un franchissement piscicole en tout temps (rétablissement de la continuité piscicole).

En pratique, le ruisseau sera remis dans son fond de vallée sur 360 ml en le reméandrant. Le nouveau cours d'eau aura une largeur dans le fond du lit de 1,1 m et une hauteur de berge de 0,8 m environ (l'ancien lit sera -en partie- comblé avec les matériaux issus du creusement du nouveau lit) Une couche de 30 cm de granulats sera installée dans le fond du lit. La hauteur de berges finale sera donc de 0,5 m. Deux ouvrages buses de 6 m de long et 1 m de diamètre seront installés dans les prairies pour permettre le passage des animaux et engins agricoles, ainsi qu'une passerelle sur le chemin piétonnier. Des clôtures seront également mises en place pour protéger le nouveau cours d'eau du piétinement des berges par les bovins.

Au niveau de la digue à l'aval, les travaux consisteront :

- à ouvrir cette dernière,
- à retirer le pont maçonné (qui constitue l'entrée actuelle de l'ouvrage) et le remplacer par une buse de 4 m de long et d'un diamètre de 1,20 m,
- à recalé la buse existante en sortie selon un profil de pente adapté. La longueur totale de l'ouvrage sera de 10 m.

Le coût de ces opérations, intégralement pris en charge par le SMBF, s'établit à 39 640 euros HT pour la remise en fond de vallée, et à 13 000 euros HT pour le recalage de l'ouvrage de franchissement au niveau de la digue. Aucune contribution financière ne sera demandée au propriétaire ou à l'exploitant agricole.



Esquisse du projet de remise en fond de vallée du ruisseau du Pas de l'Âne

2.2-Travaux sur le ruisseau du Pont Biardel

La configuration actuelle endiguée et déviée (et recreusée) du lit du cours d'eau résulte de l'aménagement des lagunes d'assainissement de la commune de LA MEZIERE (aujourd'hui hors service), lui supprimant toute possibilité de déborder et de dissiper ainsi son énergie, et ne lui permettant d'offrir que des habitats pour la faune et la flore de faible qualité.

En pratique, les travaux consistent à supprimer les digues délimitant les lagunes, et à transformer les 9 500 m² de lagunes en prairies humides. Le cours d'eau sera dévoyé, remis au point bas, et reméandré sur 215 m dans ces prairies humides réhabilitées (anciennes lagunes), lui redonnant ainsi la capacité de déborder plus facilement, et restaurant des habitats piscicoles. Au niveau des zones humides réhabilitées, deux mares seront reconstituées. Le nouveau gabarit du cours d'eau aura les caractéristiques suivantes : pente moyenne : 0,93 %, largeur en fond de lit : 0,60 m, largeur en gueule : 2,70 m, pente moyenne des berges : 3/1, hauteur moyenne des berges finale : 0,35 m. Une couche de 15 cm de granulats sera mise en place dans le fond du lit pour reconstituer un matelas alluvial (mélange de graviers, pierres et blocs).

Le comblement de l'ancien lit en bordure du site sera réalisé avec les matériaux de creusement du nouveau lit et ceux provenant des digues séparant actuellement les lagunes, digues qui seront en totalité arasées.

Un passage busé de 6 m de long et 800 mm de diamètre sera installé dans le nouveau lit pour permettre la traversée d'engins pour l'entretien du site de part et d'autre du ruisseau.

Afin de simplifier le réseau d'eaux usées et d'éviter qu'il traverse en aérien le futur cours d'eau, des travaux de dévoiement du réseau sont également prévus. Cela concerne 120 ml de réseaux.

Le coût de ces travaux s'établit à 90 660 euros TTC, dont 27 600 euros pour le dévoiement du réseau d'eaux usées.

A noter que les lagunes ont été vidangées en 2018 et seront curées durant l'été 2019. (le plan d'épandage de ces boues de curage, défini par le Syndicat d'assainissement de la Flume et du Petit Bois a fait l'objet d'une validation préalable par la DDTM).

Les problèmes de continuité écologique à l'aval des lagunes ont été traités en 2018 (remplacement de deux ouvrages de franchissement du ruisseau).



Plan masse des travaux de réhabilitation des anciennes lagunes d'assainissement de LA MEZIERE et du ruisseau attenant du Pont Biardel.

2.3-Contexte règlementaire et composition du dossier

2.3.1-Contexte règlementaire

- **Pourquoi une DIG**

L'intervention des collectivités publiques, dans le cadre de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eaux non domaniaux nécessite une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de :

-légitimer l'engagement de deniers publics sur des propriétés privées, notamment en en justifiant le caractère d'intérêt général,

-donner l'accès aux parcelles privées pour le personnel d'entretien et les engins.

Dans le cas du ruisseau du Pas de l'Ane, une partie du projet s'inscrit dans une parcelle privée.

- **Pourquoi une autorisation loi sur l'eau**

L'article R.214-1 du Code l'environnement précise la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le dossier soumis à l'enquête précise les rubriques concernées par les projets :

-rubrique 3.1.2.0 :

Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés a la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale a 100 m : **procédure d'autorisation**

2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure a 100 m : **procédure de déclaration**

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

Les deux projets sont soumis à **autorisation** du fait de la longueur de lit recréé (360 m pour le ruisseau du Pas de l'Ane, et 215 m pour le ruisseau du Pont Biardel).

-rubrique 3.1.5.0 :

Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :

1° Destruction de plus de 200 m² de frayères : **procédure d'autorisation**

2° Dans les autres cas : **procédure de déclaration**

Les travaux concernés par cette rubrique sont les travaux de renaturation dans le lit mineur, et les travaux dans le lit majeur (reméandrage dans le fond de vallée). Les projets sont soumis à **déclaration**.

-rubrique 3.3.1.0. :

Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humide ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

1° Supérieure ou égale à 1 ha : **procédure d'autorisation**

2° Supérieure à 0.1 ha, mais inférieure à 1 ha : **procédure de déclaration**

Les actions de restauration du lit dans le fond de vallée auront pour incidence la mise en eau du nouveau lit et l'assèchement de l'ancien lit. Les secteurs concernés possèdent une surface inférieure à 1ha. Cette action est donc soumise à **déclaration**.

REMARQUES:

1. Les deux procédures –déclaration d'intérêt général d'une part, et déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau d'autre part – ont été rapprochées suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Le dossier présenté à l'enquête publique contient donc à la fois les pièces exigées pour la procédure de DIG et celles relatives à la législation sur l'eau. Le contenu du dossier est précisé par l'article R.214-101 du Code de l'Environnement.
2. Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. De ce fait, les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale (Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017).

Le Dossier d'Autorisation, Document unique, présenté à l'enquête, doit comprendre 6 documents d'autorisation ou de dérogation règlementaires dans la même procédure : Volet Eau et milieu aquatique, Volet Réserve Naturelle Nationale, Volet Sites Classes, Volet Espèces protégées, Volet Défrichement, Volet Etude d'impact.

Dans le cas présent, le dossier précise que :

- **les projets de restauration des ruisseaux soumis à l'enquête ne sont concernés que par le Volet Eaux et milieux aquatiques,**

-aucune espèce protégée n'a été recensée sur les sites des travaux, des mesures de précaution ont néanmoins été prises.

-le périmètre d'étude n'est inscrit dans aucune Réserve Naturelle Nationale, et ne comprend pas de site classé ; le dossier précise en outre qu'aucune action de défrichement n'est envisagée, et que ces travaux ne sont pas soumis à évaluation environnementale ni à un examen au cas par cas, et donc à étude d'impact (selon l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement).

2.3.2-Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête comprend donc les pièces suivantes :

-l'Arrêté préfectoral du 28 mai 2019 portant ouverture de l'enquête,

-le Registre d'enquête,

-les Avis formulés sur le dossier présenté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Flume pour la restauration du ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC (35) et du ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE (35) :

- l'Avis du Président de la CLE (SAGE VILAINE),
- -l'Avis de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
- l'avis de l'Agence Française pour la Biodiversité,

-le Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation Environnementale unique-Projet du ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC, et du ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE, qui comprend :

-UN DOCUMENT A : Rapport comprenant 131 pages, qui présente successivement :

- **Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)-39 pages**

I-Informations générales :

- Nom et adresse du demandeur
- Périmètre des travaux
- Les enjeux et objectifs
- Les actions concernées par la DIG
- La procédure et le contenu du dossier
- Participation des riverains aux dépenses

II-Mémoire justifiant l'intérêt général

- Présentation de la zone de projet
- les objectifs règlementaires

III-Mémoire explicatif

- Estimation des investissements par catégorie de travaux
- Actions sur les cours d'eau : modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes
- Emplacements sur lesquels les travaux doivent être réalisés (cf Document B)

IV-Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages

- **Le dossier d'Autorisation unique-92 pages**

V-Dossier d'Autorisation unique

V.1-Volets visés par l'autorisation unique

V.2-Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (R.214-6, CE)-38 pages

- Nom et adresse du demandeur

- Emplacements sur lesquels les travaux doivent être réalisés
- Nature, consistance, volume et objet des travaux, et rubriques de la nomenclature concernées
- Etat initial
- Incidence des travaux
- Incidence du projet au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000
- Compatibilité du projet avec le SDAGE et le SAGE
- Prescriptions et mesures compensatoires
- Moyens de surveillance et d'intervention en cas d'accident
- Eléments graphiques (cf atlas cartographique-document B)

V.3-Autorisation au titre des réserves naturelles nationales- 1 page

V.4-Autorisation au titre des sites classés-1 page

V.5-Autorisation au titre des espèces protégées-7 pages

V.6-Nature des altérations, dégradations et destructions liées au projet-1 page

V.7-Mesures d'atténuation et de compensation mises en œuvre-2 pages

V.8-Autorisation au titre du défrichement-2 pages

V.9-Etude d'impact-3 pages

VI-Conclusion (1 page)

VII-Annexes (29 pages)

-UN DOCUMENT B : Atlas cartographique et plans (12 pages)

-UN DOCUMENT C : Résumé non technique (27 pages)

3-Les éléments spécifiques pour la Déclaration d'Intérêt Général

3.1-Informations générales

La maîtrise d'ouvrage des actions concernées par la DIG est assurée par le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Flume qui a la compétence pour les opérations d'aménagement, de restauration et d'entretien des cours d'eau sur son territoire.

La demande de DIG concerne spécifiquement les travaux de restauration lourde (remise dans le talweg, reméandrage, restauration de la continuité écologique) sur le ruisseau du Pas de l'Ane et de Rochette, sur la commune de Vignoc, au lieu-dit Moulin de la Vilouyère. Une des parcelles sur lesquelles le projet est prévu appartient à un propriétaire privé.

Le dossier précise qu'une convention fixant les modalités techniques et financières des travaux de restauration des ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette, et les obligations de chaque partie sera passée entre le propriétaire de la parcelle privée, l'exploitant de cette dernière et le SMBF. Aucune contribution financière ne sera demandée au propriétaire ou à l'exploitant.

Les actions concernées par la DIG sont décrites au paragraphe 2.1 ci-dessus.

3.2-Intérêt général des actions prévues-Objectifs règlementaires

Les travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane et de Rochette contribuent à atteindre les objectifs de la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000**, et plus particulièrement à **atteindre le bon état écologique et chimique des eaux de surface**, objectifs intégrés dans le Code de l'environnement depuis l'adoption en 2006 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite LEMA), et fixés par « masse d'eau ».

Pour la masse d'eau Flume concernée par la DIG (la Flume et ses affluents depuis LANGOUET jusqu'à sa confluence avec la Vilaine), **le délai d'atteinte du bon état écologique et chimique est fixé à 2021** (source : SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne** (qui fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau) a été révisé en novembre 2015 pour la période 2016-2021 ; il intègre les obligations définies par La DCE et les orientations du Grenelle de l'Environnement pour atteindre 61% du bon état des eaux d'ici 2021.

Enfin, le projet de restauration du ruisseau du Pas de l'Ane et de Rochette, répond aux enjeux liés à la morphologie et la continuité écologique identifiés par le **SAGE Vilaine** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), et en particulier aux dispositions suivantes de ce dernier, comme le précise l'avis de la CLE du 2 mai 2019 :

- disposition 19 : développer des programmes d'actions par sous-bassin,
- disposition 22 : restaurer le lit mineur suite à des travaux hydrauliques anciens,
- disposition 26 : restaurer la continuité écologique des cours d'eau,
- disposition 29 : agir sur les buses et autres ouvrages de franchissement de cours d'eau.

Concernant les ouvrages et la continuité écologique (classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2 selon l'article L.214-17 du Code de l'environnement), le dossier précise que les ruisseaux du Pas de l'Ane et de Rochette sur VIGNOC ne sont pas classés en liste 1 ou liste 2.

3.3-Intérêt général et objectifs des aménagements envisagés

Le diagnostic réalisé classe le ruisseau du Pas de l'Ane en « très artificiel », du fait du déplacement de son lit en dehors de son talweg. Les objectifs poursuivis consistent :

- à remettre le cours d'eau dans son tracé naturel (et ainsi retrouver les fonctionnalités hydrauliques et biologiques altérées ou disparues),
- à rehausser le niveau du lit mineur pour favoriser la recharge des nappes,
- à améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau des têtes de bassin.

Ainsi, la remise du lit en fond de vallée se traduira par :

-du point de vue écologique : une diversification des habitats du lit mineur (substrats et faciès d'écoulement), une diminution du risque de prolifération algale, une amélioration de la connexion nappe alluviale/écoulement superficiel, une augmentation de la capacité d'autoépuration ;

-du point de vue hydromorphologique : une dynamique hydraulique diversifiée (vitesses, profondeur), une diversification des profils en travers, la restauration du profil d'équilibre u cours d'eau, une amélioration des connexions latérales et de la capacité de débordement ;

-la restauration d'un paysage de rivière.

La restauration de l'ouvrage hydraulique au niveau de la digue de l'ancien étang améliorera le cycle biologique des espèces piscicoles, assurera leur montaison et leur dévalaison, et redonnera une valeur piscicole pour la pêche ;

NOTA : le détail des actions envisagées et leur coût sont décrits au paragraphe 2.1 ci-dessus, tant pour la renaturation lourde du lit (remise en fond de vallée), que pour le franchissement piscicole des petits ouvrages (rétablissement de la continuité piscicole au niveau de la digue avale).

3.4-Le suivi envisagé-Le calendrier

Le site du ruisseau du Pas de l'Ane a été choisi comme site de travail pour le projet BERCEAU (Bilan, Evaluation des actions de Restauration des cours d'EAU bretons) porté par l'Agrocampus Ouest et l'Université de Rennes, le CNRS et l'INRA. Il comprendra un suivi de la dégradation de la matière organique, un suivi piscicole, un suivi des macrophytes et de la ripisylve, un suivi des échanges nappe/rivière (via un réseau de piézomètres), un suivi limnimétrique et thermique.

La réalisation des travaux est prévue au plus tôt en septembre-octobre 2019.

4-Autorisation loi sur l'eau : étude d'incidences

4.1-Le contexte environnemental naturel

Du point de vue **hydrologique**, les données de la seule station de suivi des débits (située à PACE) indiquent que les variations des débits moyens mensuels (sur 52 années de données) sont étroitement liées à la pluviométrie : hautes eaux de décembre à avril, basses eaux de juin à octobre. A noter que les sites des projets sont soumis aux influences urbaines du fait de la proximité de l'urbanisation :

-le projet sur **le ruisseau du Pas de l'Ane** s'inscrit entre deux zones urbanisées ou en cours d'urbanisation, et **est donc soumis aux rejets d'eaux pluviales des zones imperméabilisées**

d'habitat et des infrastructures routières, dont la 2x2 voies Rennes Saint-Malo pour le ruisseau de Rochette,

-la source du **ruisseau du Pont Biardel** est située au niveau du bourg de LA MEZIERE, et ce ruisseau **subit également des à-coups hydrauliques** importants de ce fait.

L'occupation du sol dominante sur le bassin versant est l'agriculture, et particulièrement les terres arables.

Du point de vue des usages, aucune station d'épuration des eaux usées, ni aucune ICPE (susceptibles de rejets dans les eaux de surface) ne sont présentes sur les deux cours d'eau et à proximité immédiate. Les anciennes lagunes d'assainissement à LA MEZIERE ne sont plus en fonctionnement. Par ailleurs, ces deux ruisseaux ne sont pas concernés par **les prélèvements d'eau**, (un captage est situé sur la commune de la Chapelle-Chaussée). Enfin, l'ouvrage hydraulique situé au niveau de la digue du moulin de la Vilouyère à VIGNOC présente une chute de 0,50 m, préjudiciable à la libre circulation des poissons.

Du point de vue des milieux naturels, aucun site Natura 2000 (ZSC ou ZPS) n'est recensé sur le périmètre d'étude. De même, aucune ZNIEFF n'est présente ou à proximité de ce dernier, et aucun espace naturel sensible n'est recensé. A noter que les prairies dans lesquelles le ruisseau du Pas de l'Ane va être remis dans son fond de vallée sont classées Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIE) ; les anciennes lagunes de LA MEZIERE sur le ruisseau du Pont Biardel sont situées à proximité des prairies de la Patenoterais, classées MNIE (l'inventaire des MNIE est un outil de localisation des enjeux de biodiversité du territoire du Pays de Rennes).

A l'échelle des sites de restauration, il n'existe aucun site classé ni site inscrit au titre de la loi de 1930 (protection des monuments naturels et des sites).

La **qualité physico-chimique** des eaux de surface sur le bassin versant de la Flume est globalement bonne pour les nitrates et l'ammonium ces dernières années, moyenne à mauvaise pour le phosphore et les orthophosphates.

La **qualité biologique** globale des cours d'eau retenue à la station de mesure sur la Flume à PACE-lieu-dit La Foucheraie était bonne en 2014, moyenne en 2016, et 2012, et mauvaise les autres années ; l'ensemble des données montre une altération de la qualité de l'eau et des habitats.

Du point de vue piscicole, la Flume est classée en 2^{ème} catégorie piscicole sur l'intégralité de son linéaire. Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) distingue la Flume amont (de la source au moulin de PACE) où l'espèce repère est la truite, et la Flume aval où l'espèce repère est le brochet, ces deux contextes étant noté en état dégradé.

4.2-Incidences des travaux

La restauration des anciens lits en fond de vallée (ruisseau du Pas de l'Ane), ou la recréation d'un nouveau lit (ruisseau du Pont Biardel), permettront de :

- diversifier les écoulements dans le lit mineur, favoriser l'expansion des crues, assurer un soutien d'étiage (par reconnexion du cours d'eau à sa nappe d'accompagnement),
- améliorer la diversité des habitats dans le lit mineur (diversité granulométrique, réduction du colmatage), restaurer les zones humides dans le lit majeur,
- améliorer la capacité d'autoépuration et la qualité physicochimique de l'eau
- reconstituer un paysage de rivière naturelle (reconstitution du profil naturel des cours d'eau).

Le rétablissement de la continuité piscicole rendra de nouveau accessibles des frayères potentielles pour les géniteurs, et ultérieurement la dispersion des alevins.

Toutes ces améliorations répondent à l'objectif d'amélioration de l'état écologique des cours d'eau pour tendre vers le bon état.

Le dossier ne retient aucun impact négatif ni aucune incidence sur les milieux naturels, que ce soit les ZNIEFF, ou les sites Natura 2000 (ces derniers sont situés hors des limites du BV de la Flume).

L'installation de clôtures de protection des nouveaux lits des cours d'eau, et de passages busés dans les parcelles permettront de pérenniser leur exploitation pour la fauche et le pâturage. Le retour d'une rivière vivante est qualifié de bénéfique pour les riverains et les pêcheurs locaux.

4.3-Compatibilité avec le SDAGE et le SAGE

Les projets sont conformes aux 4 objectifs du SDAGE Loire-Bretagne : qualité des eaux (les actions devraient permettre d'améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques), **milieux aquatiques** (restauration de la diversification des habitats du lit), **quantité disponible** (les travaux contribuent à la protection de la ressource en eau), **organisation et gestion** (une concertation importante a été mise en œuvre avec les communes concernées et le Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné).

Au regard du SAGE Vilaine, le dossier précise que **les travaux envisagés sont totalement en adéquation aux 2 premières orientations préconisées au chapitre relatif aux cours d'eau**, à savoir : connaître et préserver les cours d'eau, reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération.

Les actions consistent en effet en la renaturation des lits mineurs par la remise aux points bas, le reméandrage, la recharge en granulats, restaurant ainsi leur fonctionnement naturel (capacité de débordement réhabilitée, développement des zones humides du lit majeur, restauration des capacités d'autoépuration. Le rétablissement de la continuité participe également à l'amélioration de la qualité biologique.

4.4-Prescriptions et mesures compensatoires

- **Gestion des embâcles et travaux sur la végétation :**

Le dossier présente les dispositions habituelles prises dans ce type de chantier : éviter de démultiplier les zones d'accès, mise en place à l'aval de barrages flottants (piégeage des éléments flottants issus des travaux), protection des berges, évacuation des produits de coupes (centre de déchets verts), travaux réalisés hors période de nidification et de reproduction de l'avifaune.

- **Travaux de renaturation des lits et autres travaux**

Le dossier met l'accent sur :

- la maîtrise des matières en suspension, par la mise en place de ballots de paille à des endroits judicieux pour piéger les matières fines,
- le souci de raisonner les accès avec les riverains et les usagers du site,
- le souci de réaliser les travaux après une période sèche (protection des sols au regard de la circulation des engins), et de préserver les parcelles voisines,
- le choix de la période de travaux pour limiter l'impact sur la faune piscicole,
- le suivi de la qualité de l'eau pendant les travaux,
- la nécessité de ne pas interrompre les écoulements lors des travaux visant à améliorer la continuité piscicole,

- **Indicateurs de suivi**

Le dossier fait état :

- du suivi de la qualité biologique et physicochimique de l'eau réalisé à la station RCS sur la Flume (lieu-dit la Foucheraie) : suivi à l'échelle du bassin versant ;
- de la mise en œuvre du volet indicateur de suivi du Syndicat (13 000 euros pour 6ans),
- des suivis spécifiques :
 - Sur le ruisseau du Pas de l'Ane :projet BERCEAU (partenariat université, Agrocampus), cf paragraphe 3.4 ci-dessus ;
 - Sur le ruisseau du Pont Biardel : suivi photographique, suivi faune/flore (lit recréé et les deux mares).

4.5-Surveillance et interventions pendant les travaux

Le dossier décrit de manière générale les dispositions habituellement prises pour réduire l'impact de tels travaux (communication, accès, type de matériels, calendrier, sauvegarde de la faune piscicole, gestion des engins/entretien/carburant, prévention des accidents et secours, entretien après travaux).

5-La problématique espèces protégées

5.1-Connaissance de la faune et de la flore sur les sites de travaux

Il est indiqué dans le dossier que les données concernant les espèces protégées sont issues :

- des observations réalisées par divers organismes sur les communes du bassin versant, et regroupées dans la base de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN),
- des données ZNIEFF,
- des données « disponibles en lien avec le travail de Bretagne Vivante »,
- des inventaires des MNIE (Milieux naturels d'Intérêt Ecologique-Rennes Métropole),
- des inventaires faune/flore réalisés en 2015-2016 par la LPO sur le site des anciennes lagunes de LA MEZIERE.

Les listes établies présentées dans le dossier regroupent les espèces protégées potentiellement présentes sur les sites de travaux ou à proximité (tableau 17 : Espèces protégées recensées sur le territoire -liste non exhaustive- du bassin versant de la Flume).

Le dossier précise qu'il n'a pas été recensé d'espèces protégées sur les sites des travaux.

Afin de s'assurer de l'absence d'espèces protégées sur le site, des inventaires seront réalisés avant chaque intervention sur les sites des actions prévues. Ces inventaires sont présentés en outre comme un moyen d'éviter ou de réduire des impacts potentiels : choix du tracé des camions, délimitation de l'emprise du chantier, évitement d'arbres remarquables....

5.2-Les mesures d'atténuation retenues au titre de la problématique des espèces protégées

Afin de limiter le dérangement des espèces, le dossier prévoit que les travaux seront réalisés hors période de reproduction, ponte, nidification, développement et hibernation : tous les travaux seront réalisés en été, en période d'étiage, de préférence au mois de septembre. Un tableau précise par type de travaux les périodes d'intervention à privilégier pour minimiser les impacts sur la faune et la flore.

REMARQUE : Autres mesures d'atténuation et de compensation mises en œuvre

Un paragraphe spécifique (hors chapitre relatif aux espèces protégées) est consacré à la présentation de mesures d'atténuation des impacts sur les espèces en phase travaux :

- réalisation des travaux en fin d'été, et de préférence au mois de septembre,
- prospection de terrain avant la phase travaux,

- maintien de la végétation en place,
- pêche de sauvetage avant travaux dans les anciens lits avant assèchement,
- limitation de l'apport de matières en suspension.

En conclusion, il est indiqué à **nouveau** que les travaux prévus ne perturberont pas les espèces protégées présentes sur le territoire : « **A la vue des informations apportées, des données disponibles, et des mesures mises en place pour éviter ou réduire les impacts, le présent projet ne sollicite pas d'autorisation du volet espèces protégées et n'est pas concerné par ce volet.** »

6-Les Avis formulés sur les projets

6.1-Avis de la CLE (SAGE Vilaine)

Les projets sont jugés aptes à améliorer significativement la dynamique fluviale, avec un impact positif sur les habitats aquatiques, la qualité de l'eau, et le fonctionnement hydromorphologique. Leur valeur exemplaire pour préparer la mise en œuvre du programme d'actions à partir de 2020 est soulignée.

Les actions proposées sont jugées cohérentes avec les enjeux identifiés sur le bassin versant de la Flume, et constituent une réponse au SAGE Vilaine au regard des enjeux liés à la morphologie et à la continuité écologique et piscicole.

En conséquence, la Commission permanente de la CLE émet un avis favorable.

6.2-Avis de l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS)

L'ARS émet un avis favorable sur les projets en soulignant la restauration de la capacité des ruisseaux à déborder, des habitats piscicoles et des zones humides, et en confirmant l'absence de périmètre de protection de captage AEP et de zones de loisirs en eau douce sur le territoire de VIGNOC et de LA MEZIERE.

6.3-Avis de l'Agence Française pour la Biodiversité

L'avis souligne que les services de l'Agence ont pu être associés à l'élaboration de ces projets, n'entraînant de ce fait pas de remarques particulières.

7-Organisation et déroulement de l'enquête

7.1-Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné commissaire enquêteur pour cette enquête le 21 Mai 2019 par Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes, après lui avoir adressé une déclaration sur l'honneur en date du 16 Mai 2019, indiquant que ne suis pas intéressé à l'opération à titre personnel.

7.2-Modalités de l'organisation de l'enquête publique

Autorité organisatrice de l'enquête :

Préfecture d'Ille et Vilaine

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

3 avenue de la préfecture

35026-RENNES CEDEX 9

Dossier suivi par : Catherine Ninzatti, tel : 02 99 02 13 39, mail : catherine.ninzatti@ille-et-vilaine.gouv.fr

Par arrêté en date du 28 Mai 2019, Monsieur le préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 24 juin (9 H) au mardi 9 juillet 2019 (12 H), enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et à l'Autorisation environnementale (loi sur l'eau) pour la réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC et le ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019.

Ainsi, pendant 16 jours consécutifs (projets ne faisant pas l'objet d'évaluation environnementale), les pièces du dossier et le registre d'enquête ont été consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de VIGNOC (du lundi au samedi de 9H à 12H, le vendredi de 14H30 à 18H30).

Le dossier soumis à enquête publique pouvait aussi être consulté sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau>.

Les observations et propositions pouvaient être formulées sur le registre d'enquête, par courrier postal à l'attention de Mr le Commissaire enquêteur, adressé en mairie de VIGNOC, ou encore par voie électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete.flume@gmail.com. Elles étaient consultables sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Enfin, un poste informatique était mis à disposition dans le hall de la Préfecture d'Ille et Vilaine du lundi au vendredi, de 9H00 à 16H00 pour consultation du dossier.

7.3-Réception du public par le Commissaire enquêteur

En exécution de l'article 3 de l'arrêté de monsieur le Préfet, j'ai assuré trois permanences en Mairie de VIGNOC pour recevoir le public :

-Lundi 24 juin 2019 de 9 H à 11 H.

-Mercredi 3 juillet 2019 de 9 h à 11 H.

-Mardi 9 juillet 2019 de 9 h à 12 H

7.4-Contacts préalables

Dès réception du courrier de Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes me désignant Commissaire enquêteur, plusieurs entretiens téléphoniques avec les services de la Préfecture (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique-Madame Catherine Ninzatti) ont permis de mettre au point les modalités de l'enquête (durée, dates, lieu et durée des permanences...). J'ai réceptionné le dossier en préfecture le 29 mai 2019, ainsi que le dossier d'enquête 'comprenant le registre d'enquête que j'ai alors coté et paraphé, et celui destiné à la Mairie de LA MEZIERE. J'ai acheminé ces dossiers le 4 juin 2019 en mairie de VIGNOC et de LA MEZIERE où je les ai remis aux Secrétaires de Mairie respectives. A LA MEZIERE, j'ai également rencontré le Directeur Général des Services de la Mairie.

Un contact téléphonique avec Madame Laetitia CITEAU, technicienne de rivière, a permis de préciser les lieux d'affichage de l'avis d'enquête, le Syndicat Mixte du Bassin de la Flume se chargeant de l'opération.

J'ai rencontré le 12 juin 2019, en mairie de PACE, Madame Laetitia CITEAU, technicienne de rivière au Syndicat Mixte du Bassin de la Flume, qui m'a présenté les projets qui font l'objet de l'enquête, et remis le dossier numérique. Nous nous sommes ensuite déplacés sur le terrain afin de visiter les deux sites des projets. Ses explications très précises m'ont permis d'appréhender très concrètement la nature des projets et les travaux envisagés. Elle m'a également présenté des sites où des travaux de même nature ont été d'ores et déjà réalisés par le SMBF (restauration de lit mineur et de zones humides).

7.5-Information du public

La publicité de l'enquête est intervenue de la manière suivante :

-par des insertions de l'avis d'enquête dans la presse

- Ouest France : insertion le 3 juin 2019 (1^{er} avis) et le 24 juin 2019 (2^{ème} avis),

- 7 jours-Les Petites Affiches : insertion le 31 mai-1^{er} juin 2019 (1^{er} avis) et le 28-29 juin (2^{ème} avis).

-par affichage de l'avis d'enquête en Mairie de VIGNOC et LA MEZIERE,

-par affichage de l'avis d'enquête sur les lieux prévus pour la réalisation du projet (format A2 sur fond jaune-affiches conformes aux dispositions de l'arrêté du 24 avril 2012 du ministère de l'écologie et du développement durable),

-par mise en ligne de l'avis d'enquête sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

7.6-Déroulement de l'enquête

Aucun incident particulier n'est à relever dans le cadre de cette enquête.

8-Les observations déposées par le public

Aucune personne ne s'est présentée lors des permanences du Commissaire enquêteur en mairie de VIGNOC ; aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête en dehors des permanences ; aucun courrier n'a été adressé au Commissaire enquêteur, et aucun mail n'a été adressé à l'adresse dédiée pour ce faire.

On trouvera en annexe le procès-verbal de synthèse remis en mains propres à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin de la Flume le 10 Juillet 2019, et le mémoire en réponse qui m'a été adressé par mail le 12 juillet 2019.

9-Clôture de la partie 1 – Rapport d'enquête

Je clos ce jour la Partie 1 – Rapport d'enquête. La partie 2 Conclusions et avis sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général et la Demande d'Autorisation environnementale des travaux sur le ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC et le ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE fait l'objet d'un document séparé clos ce même jour et associé au présent rapport.

Fait à Rennes, le 31 juillet 2019

Bernard PRAT

Commissaire enquêteur

ANNEXE 1 : Attestation de parution et d'affichage

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

PROJET : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale relatif au projet de travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Biardel à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019

Le Maire de la Commune de **VIGNOC**

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (préciser la localisation de l'affichage) :

- Mairie (panneau d'affichage extérieur)
- Aire de co-voiturage

soit avant le 8 juin 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête et jusqu'au 9 juillet 2019 inclus

Fait à **VIGNOC**

le **10.07.2019**

Le Maire

Jean LE GALL

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

A RETOURNER PAR COURRIEL A LA FIN DE L'ENQUÊTE
pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

ENQUETE PUBLIQUE (Code de l'environnement)

PROJET : demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale relatif au projet de travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Biardel à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019

Le Maire de la Commune de *La Mézière, M. BAZIN Gérard*

certifie que l'avis (1) de Madame la préfète du département d'Ille-et-Vilaine, relatif à l'ouverture d'une enquête publique au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), sur le projet susvisé, a été publié dans la commune, et que notamment, il a été affiché à (*préciser la localisation de l'affichage*) :

- *A l'entrée de la Mairie (visible de l'extérieur)*
- *Sur le portail de la déchetterie située à proximité des lagunes concernées par l'enquête.*

soit avant le 8 juin 2019 au plus tard et pendant toute la durée de l'enquête (*affiché le*
et jusqu'au 9 juillet 2019 inclus (*retiré le 10/07/19*) *06/06/19*)

Fait à *La Mézière* le *10/07/2019*



Le Maire
Le Maire,
Gérard BAZIN
Gérard BAZIN

(1) ne pas omettre de joindre l'exemplaire de l'avis qui a été affiché, portant la mention « vu pour être annexé au certificat de publication » signé du maire.

Judiciaires et légales

Ouest-France Ile-et-Vilaine
Lundi 3 juin 2019

rievés parus sur les 12 départe-

309 009 (0,12€ la minute)
Internet : www.medialex.fr
ministériel du 21 décembre 2018,
n°1020
au décret no 2012-1547 du 28 dé-
cembre 2012 et loi de commerce
du 10 août 2008, sont obligatoires en
ce qui concerne les sociétés
centralisées, www.acef.ges.fr.

restructuration
de Ploemeur
NTIELLE

1, rue de Châtillon, CS 23131,
35000 PLOEMEUR

gouv.fr
rs-publics.gouv.fr

ont disponibles gratuitement en

naires peuvent être obtenus :
uvent être envoyées : par voie
Dilco.gouv.fr/Pages/entreprise-
04-23262323@accronyme-estf
/outil et de dispositifs qui ne
à non restitués et compris à ces
resser :

oute autre autorité nationale ou
u locales.

duration et extension du centre

samantage, reconstruction et
sultation de maîtrise d'œuvre.

désamantage, reconstruction
onsultation de maîtrise d'œuvre
ul ontre d'attribution et tous
ments du marché.

système d'acquisition dyna-
mic

non-
mbre de candidats invités à

es :
saires :
06 par des fonds de l'Union

économique, financier et
nelle, y compris exigences
ou de la profession :

el responsables de l'exécou-
tion :

9 candidatures peuvent être
résentation du numéro de

ocialion,
d'acquisition dynamique :
solutions ou d'offres durant
sur le déroulement en phases
des solutions à discuter ou

chés publics (AMP) :
ultics : oui.
procédure :
emandes de participation :
missionner ou à participer
re ou la demande de parti-
naire est tenu de maintenir

nouvelable.

rs : tribunal administratif de
n : tribunal administratif de

peuvent être obtenus sur
ennes, 3, rue contour de la

Avis administratifs

Préfet d'ILE-ET-VILAINE
Direction de la Coordination
Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique
**Avis d'ouverture d'une enquête
publique préalable à la
déclaration d'intérêt général
et l'autorisation environnementale
(Loi sur l'eau) pour la réalisation
des travaux de restauration sur le
ruisseau du Pas de l'Ané à Vignoc
et le ruisseau du Pont Biardel
à La Mézière**
dans le cadre du contrat territorial
milieux aquatiques de 2015-2019

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral du
28 mai 2019, il sera procédé, à la de-
mande du Syndicat mixte du bassin de la
Furme, à l'ouverture d'une enquête publi-
que en vue d'obtenir la déclaration d'in-
térêt général et l'autorisation environne-
mentale (Loi sur l'eau) pour la réalisation
des travaux de restauration sur le ruis-
seau du Pas de l'Ané à Vignoc et le ruis-
seau du Pont Biardel à La Mézière dans
le cadre du contrat territorial milieux
aquatiques de 2015-2019.

Cette enquête se déroulera pendant
15 jours consécutifs du lundi 24
juin 2019 (9 h 00) au mardi 9 juillet
2019 (12 h 00).

Les communes concernées par le projet
sont Vignoc et La Mézière.

Des pièces du dossier de demande de
déclaration d'intérêt général et d'autori-
sation seront mises à disposition du pu-
blic pendant toute la durée de l'enquête :

- en mairie de Vignoc (siège de l'enquête)
aux heures et jours habituels d'ouver-
ture (excepté le samedi) : du lundi au
jeudi : de 9 h 00 à 12 h 00, le vendredi :
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à
18 h 30,

- sur le site internet de la préfecture d'Ile-
et-Vilaine :
[http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr/ep-
loisirs/leau](http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr/ep-
loisirs/leau)

Des postes informatiques sont à disposi-
tion dans le hall de la préfecture d'Ile-et-
Vilaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à
16 h 00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet
présenté peuvent être obtenues auprès
du Syndicat mixte du bassin de la Furme,
mairie de Pack, 11, avenue de Broxus,
35740 Pack, tél. 02 23 41 32 17.

Courriel : secretariat@bivm.fr

Un registre d'enquête coté et paraphé
par le commissaire enquêteur sera dé-
posé à la mairie de Vignoc pendant la du-
rée de l'enquête. Toute personne pourra
y consigner ses observations et proposi-
tions ou les adresser, séparément,
avant la clôture de l'enquête, par voie
postale, au commissaire enquêteur au
siège de l'enquête ou les transmettre par
voie électronique à l'adresse suivante :
enquete.furme@gmail.com

Les transmissions électroniques seront
consultables, dans les meilleurs délais,
sur le site internet de la préfecture pré-
cédemment indiqué.

M. Bernard Prat, ingénieur en retraite, dé-
signé par le président du tribunal admini-
stratif de Rennes en qualité de commis-
saire enquêteur, recevra les observations
écrites ou orales du public aux heures
et heures suivantes : Mairie de Vignoc,
12, rue des Ecoles, 35650 Vignoc :
- le lundi 24 juin de 9 h 00 à 11 h 00,
- le mardi 25 juin de 9 h 00 à 11 h 00,
- le mercredi 3 juillet de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 4 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant un an à compter de la clôture
de l'enquête publique, toute personne in-
térêtés pourra prendre connaissance
de la préfecture d'Ile-et-Vilaine, ou sur son
site internet, ainsi que dans les mairies
concernées par le projet, du rapport et
des conclusions motivées du commis-
saire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'is-
sue de la procédure est une déclaration
d'intérêt général et une autorisation envi-
ronnementale formalisées par un arrêté
préfectoral ou un refus.

Pour la Préfecture
Le Secrétaire général
Denis OLAGNON.

Vie des sociétés

SOCAMIO
Société de caution mutuelle
immobilière à capital variable
Siège social : 15, boulevard
de la Boutière, CS 28858
37168 SAINT-CROIX-NE cedex
RCS Rennes 639 200 609

FUSION

Aux termes du procès-verbal de l'assem-
blée générale ordinaire du 28 mai 2019,
il ressort que l'assemblée générale ordi-
naire :
- prend acte que Banque Populaire Grand
Ouest est la banque issue de l'opération
de fusion-absorption intervenue entre
Banque Populaire Atlantique (Siren
857 500 222 RCS Nantes), société assor-
bante, et Banque Populaire de l'Ouest (Si-
ren 459 200 400 RCS Rennes), la Caisse
Régionale de Crédit Maritime Mutual Bre-
tagne-Normandie (Siren 775 577 745
RCS Rennes) et la Caisse Régionale de
Crédit Maritime Mutual Atlantique (Si-
ren 778 150 815 RCS Nantes), sociétés ab-
sorbees, ladite opération ayant été ap-
prouvée par les assemblées générales
extraordinaires des sociétés du 5 dé-
cembre 2017 et dont la réalisation des
conditions suspensives a été constatée
par le conseil d'administration de Banque
Populaire Grand Ouest le 7 décembre
2017,
- autorise le transfert au profit de Banque
Populaire Grand Ouest du mandat d'ad-
ministrateur délégué par Banque Po-
pulaire de l'Ouest ce pour la durée de
mandat restant à courir.
Mention sera faite au Registre du com-
merce et des sociétés de Rennes.

Pour avis.

**MARCHÉS
PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE
D'ACHETEURS !!**

**1 SEUL SITE
POUR
COLLECTER LES
ANNONCES
ET LES CAHIERS
DES CHARGES**

ouest france

Spécial Fête des Mères - Fête des Pères

**Un cadeau
à ouvrir
tous les jours !**

**67%
DE RÉDUCTION
50€ pour 3 mois
au lieu de 154,47€**

Comment profiter de cette offre ?

Gagnez du temps :
abo.ouest-france.fr/bonnefete

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
CODE : 51930FDM - AP3C
du lundi au vendredi de 9h à 16h
et le samedi de 9h à 12h30

Renvoyez
le coupon
ci-dessous

Bulletin d'abonnement
à renvoyer complété dans une enveloppe non affranchie à :
Service Clients - Libre réponse 94114 - 35099 Rennes Cedex 9

OUI, je souhaite m'abonner et je choisis la formule qui me convient :

Le Pack Découverte :
pendant 3 mois 7/7, le journal papier livré à domicile + un accès
aux contenus numériques (le journal numérique, l'accès à tous les articles
payants sur ouest-france.fr, l'édition du soir, dimoût news, les archives...)
pour 50 € au lieu de 154,47€, soit 67% de réduction

Le Pack Découverte Classique :
pendant 3 mois 7/7, le journal papier livré
à domicile pour 50 € au lieu de 103,60€,
soit plus de 50% de réduction

➔ Les exclusivités abonnés sur laplace.ouest-france.fr

Je remplis mes coordonnées

Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél. : _____ de préférence mobile Date de naissance : _____

En renseignant mon email, j'accède à mes contenus numériques :

Email : _____

Je règle 50 € par :

carte bancaire N° : _____

Expire fin : _____ Cryptogramme : _____ 3 derniers chiffres au dos de ma carte

chèque bancaire ou postal à l'ordre de Ouest France

ENQUETES PUBLIQUES

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE
ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1er AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'une enquête publique
projet de déclaration d'intérêt
général et d'autorisation d'intérêt
environnemental (Loi sur l'eau) pour la
réalisation des travaux de restauration
sur le ruisseau du Pas de l'âne à Vignoc
et le ruisseau du Pont Blancet à La
Mézière dans le cadre du contrat territorial
milieux aquatiques de 2015-2019.

En application de l'arrêté préfectoral du 28
Mars 2019, il est procédé, à la demande du
Syndicat mixte du bassin de la Flume, à
l'ouverture d'une enquête publique en
vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général
et l'autorisation environnementale (Loi sur
l'eau) pour la réalisation des travaux de res-
tauration sur le ruisseau du Pas de l'âne à
Vignoc et le ruisseau du Pont Blancet à La
Mézière dans le cadre du contrat territorial
milieux aquatiques de 2015-2019.

Cette enquête sera déroulée pendant 10 jours
consecutifs du lundi 24 Juin 2019 (09h00) au
mardi 3 Juillet 2019 (12h00).

Les conclusions motivées par le projet sont
l'avis de la Commission de la commande de décla-
ration d'intérêt général et d'autorisation envi-
ronnementale à disposition du public, pendant
toute la durée de l'enquête.
Le maire de Vignoc (bassin de l'enquête) et
le maire de La Mézière (bassin de l'enquête)
sont invités à venir présenter l'ouvrage
(écoparc le samedi) du lundi au jeudi : de
09h00 à 12h00, le vendredi : de 09h00 à
13h00 et de 14h00 à 18h00.

Des notices informatives sont à disposition
dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine
du lundi au vendredi, de 09h00 à 18h00, pour
consultation du dossier.

Dans l'attente de conclusions auprès du Syndi-
cat mixte du bassin de la Flume - maire de
Vignoc - 11 avenue du Buisson - 35740
FACÉ Mail : 02.23.41.32.17 - @ : secretar-
ie@vignoc-bassin.fr

Le mardi 26 Juin de 09h00 à 11h00
et le mercredi 27 Juin de 09h00 à 12h00.
Pendant un an à compter de la clôture de
l'enquête publique, toute personne intéres-
sée pourra présenter connaissance à la Pré-
fecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site inter-
net, ainsi que dans les mairies concernées
par le projet, du rapport et des conclusions
motivés du commissaire enquêteur. Les
conclusions susceptibles d'intervenir à l'issue
de l'ouverture d'une déclaration d'intérêt
général et d'une autorisation environnemen-
tale formalisées par un arrêté préfectoral ou
un refus.

Rennes, le 28 Mai 2019
pour le Préfet,
le Secrétaire Général,
Denis OLAGNIN

24h/24h
VOS ANNONCES
LÉGALES PAR INTERNET
www.7jours.fr



MARCHE PUBLIC
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE TRAVAUX

1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR
Maire de St ALAIN CORMIER
Mairie Le Maré
Place de la Mairie
35 140 ST ALAIN
Tél : 02 99 39 10 42 - E-Mail : maire@ville-staubincormier.fr
2 - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE
Aménagement Rue de la Garenne
3 - CRITERES D'ATTEINTE
> 4 mois : 1 mois de préparation de chantier et 3 mois de délai d'exécution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans
le cahier des charges.
Procédure adaptée définie en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la com-
mande publique.
4 - JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
5 - RENSEIGNEMENTS AUX FINS DE VERIFICATION DE L'APTITUDE A EXERCER L'ACTIVITE PRO-
fessionnelle conformément aux articles R2142-5, R2142-6, R2142-7, R 2142-9, R2142-13 et
R2142-14 du code de la commande publique.
Les offres devront être déposées en français.
6 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
09 - Juin 2019
7 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES
7-1 Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de :
Mairie de St Alain du Cormier
Tél : 02-99-39-10-42 - Mail : maire@ville-staubincormier.fr
7-2 Les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :
CIR ETUDES SAUL - 4 rue de la Clouyère - 35 180 JANZE
Tél : 02 95 58 43 00 - Mail : frederic.grou@pshs.fr
7-3 Les dossiers peuvent être obtenus par téléchargement sur le site internet : www.e-megalabre-
topologie.org
7-4 Modalité de réception des offres
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le site www.e-megalabre.org
8 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :
Mardi 28 Mai 2019

COUR D'APPEL DE RENNES
TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE RENNES

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 16 mai 2019 a été prononcée la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE.

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 16 mai 2019 a été prononcée la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE.

Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 16 mai 2019 a été prononcée la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE. Fin des Mandats de la SCI SCULPTE.

ERRATUM : Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 28 Janvier 2019 a été prononcée la liquidation judiciaire de madame Sophie MARIGNETTE (Nom d'usage LE GACHELLIER) - non inscrite au registre du Commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 507 526 360. Le tribunal autorise les créanciers à recou- vrer leur droit de poursuite individuelle à l'en- contre du débiteur, mais uniquement dans les conditions prévues par l'article L. 643-11 du code de commerce.

ERRATUM : Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 28 novembre 2018 a été prononcée l'ouverture de la redressement judiciaire de M. et Mme NGAVIMI des COTIS VAS. Ce jugement a été prononcé par erreur. Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 26 novembre 2018 a été prononcée l'ouverture de l'procédure de redressement judiciaire de M. et Mme NGAVIMI des COTIS VAS. Ce jugement a été prononcé par erreur. Par jugement du Tribunal de Grande Instance de RENNES en date du 26 novembre 2018 a été prononcée l'ouverture de l'procédure de redressement judiciaire de M. et Mme NGAVIMI des COTIS VAS. Ce jugement a été prononcé par erreur.

Judiciaires et légales

Ouest-France Ile-et-Vilaine
Lundi 24 juin 2019

et privés parus sur les 12 mois

alle : 0 820 309 009 (hors la minute)
fr - Internet : www.ouest-france.fr
annuaire ministériel du 21 décembre 2016, l'Inet et mmy/coo
annuaire au décret no 2012-1547 du 28 dé- sur les sociétés et fonds de commerce
inconnus légalisés, sont obligatoirement ni- tristique centrale, www.actuellegales.fr.

CS

int

l'abbaye

IE

acheteur : commune de Paimpont, n° tel. 02 99 07 81 16. //www.e-megalabretagne.org/ sur de l'abbaye.

000 euros HT.

échargeable gratuitement sur le profil

adaptée (articles R.1213-1 et suivants

et des offres : jeudi 18 juillet 2019 à

stures et les offres : remise par voie

sements peuvent être obtenus : com- rde, 35380 Paimpont.

ours : tribunal administratif de Rennes, 000 Rennes, tél. 02 23 21 29 28,

son : 20 juin 2019.

CS

THE

1 et 2=

l, 3,7 ha

ERT

marché : 691-Fréville, CS 80711, 35207 Rennes

Durtaine-valet d'orge, Montreuil-le-Gast (35).

vert, senter une offre pour un, plusieurs, ou

octobre 2019.

de de préparation.

se sont passés à prix fermes et défini- s par mail à :

sous format électronique seront à la snde par mail à :

er 2018.

juillet 2019 à 17 h 00 au plus tard.

uplet, devront être envoyées à :

u techniques : Urbaine, Bertrand Tos- 107 Rennes cedex. Tél. 02 90 75 32 87.

ire à un enfant

n enfant dans le besoin n'est ris en considération au mo-

d'une obligation alimentaire re confondue avec une dona- le capital de celui qui donne.

95).

Avis administratifs

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la Coopération
Intercommunale et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
et de l'Unité Publique

Second avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale

(Loi sur l'eau) pour la réalisation
des travaux de restauration
sur le ruisseau du Pas de l'Âne

à Vignoc et le ruisseau
du Pont Biardel à La Mézière
dans le cadre du contrat territorial
milieux aquatiques de 2015-2019

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que sa déroute actuellement et ce jusqu'au 9 juillet 2019 (12 h 00) in- clus, une enquête publique effectuée à la demande du Syndicat mixte du bassin de la Flume, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environ- nementale (Loi sur l'eau) pour la réalisa- tion des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Âne à Vignoc et le ruisseau du Pont Biardel à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019.

Cette enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs du lundi 24 juin 2019 (9 h 00) au mardi 9 juillet 2019 (12 h 00).

Les communes concernées par le projet sont Vignoc et La Mézière.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisa- tion seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête -en mairie de Vignoc (siège de l'enquête)- aux heures et jours habituels d'ouven- ture (excepté le samedi) : du lundi au jeudi : de 9 h 00 à 12 h 00, le vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 30.

- sur le site internet de la préfecture d'Ile-et-Vilaine : <http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr/ep-lob-ribeau>

Des postes informatiques sont à disposi- tion dans le hall de la préfecture d'Ile-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 16 h 00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès du Syndicat mixte du bassin de la Flume, mairie de Plack, 11 avenue de Brizeux, 35740 Plack, tél. 02 64 41 32 17. Courriel : secretariat@bv-flume.fr

Un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Vignoc pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement, avant la clôture de l'enquête, par voie postale, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.flume@gmail.com

Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précé- demment indiqué.

M. Bernard Prat, ingénieur en retraite, désigné par le président du tribunal adminis- tratif de Rennes en qualité de commis- saire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants : mairie de Vignoc, 12 rue des Ecoles, 35200 Vignoc.

- le lundi 24 juin de 9 h 00 à 11 h 00,
- le mercredi 3 juillet de 9 h 00 à 11 h 00,
- le mardi 9 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne in- téressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ile-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commis- saire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'is- sue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation envi- ronnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Pour la Préfète
Le Secrétaire général
Denis OLAGNON.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 19 juin 2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI Garcia.
Objet social : l'acquisition, l'administra- tion, la gestion par la location ou autre- ment de tous immeubles et biens immo- biliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 27, rue de Lorient, 35000 Rennes.
Capital : 100 euros.

Durée : 99 ans à compter de son imma- nulation au RCS de Rennes.
Gérance : Mme Lydia Garcia, demeurant 67, rue de Redon, 35580 Guichen.

Clauses d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.

Le Gérant :

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Pour le Préfet
La Charte de service
Véronique NAEL

Ventes aux enchères

GAUDICHEAU JEZEQUEL
Renseignements, descriptions et photos sur www.mesventesauxenchères.com

12H - JEUDI 27 JUIN - ST GREGOIRE
FONDS DE COMMERCE "RESTAURATION" ONCLE SCOTT'S
ZAC de l'Ange de Pierre - Zone Grand Quartier
Mise à Prix : 40.000 €

Suite liquidation judiciaire SARL LAKSHMI, à la requête du Tribunal de Commerce de Rennes, Maître MARGOTTIN, mandataire judiciaire.

Restaurant sur une surface de 516m² et une terrasse de 80m², ambulance western, pouvant recevoir environ 230 couverts par service (180 à l'intérieur et 50 en terrasse).

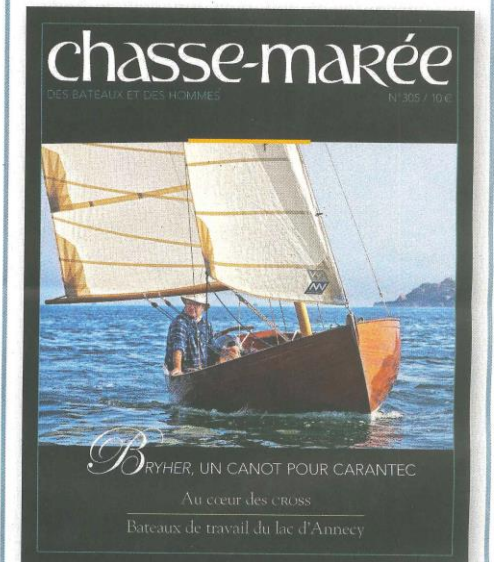
Cuisine rénovée à neuf en 2014

Consulter de chez les charges et visites sur rendez vous. Pour acheter : consignation de 10 000€, lettre authentique de banque Frais Vignoc : 14,40% TTC + Frais annexes

Renseignements au 02 30 56 35 33 - 06 80 85 37 48
www.mesventesauxenchères.com

SCP GAUDICHEAU JEZEQUEL, 19 Quai Lamennais à RENNES

LA REVUE DE LA CULTURE MARITIME



BRYHER, UN CANOT POUR CARANTEC
Au cœur des cross
Bateaux de travail du lac d'Anney

À LA UNE :

Bryher, un canot pour la baie de Morlaix
Pour sa retraite, le charpentier Alain Jézéquel s'est construit Bryher, un canot dessiné sur mesure par son frère Olivier. Un second exemplaire est en chantier chez Jean-Marie, son fils, qui a repris l'entreprise familiale.

Au cœur des CROSS
Ils veillent sur tous les marins, assurant la surveillance du trafic, sa sécurité, et la coordination des actions de sauvetage. Les CROSS sont familiers de tous, ne serait-ce que par leurs voix sur le canal 16 de la VHF, mais qui les connaît vraiment ?

Hameçons d'Océanie
Avant l'usage du métal, les pêcheurs du Pacifique façonnaient leurs hameçons dans l'os, la nacre ou le bois. Ces outils modestes peuvent aussi être regardés, aujourd'hui, comme de magnifiques œuvres d'art...

Bateaux de travail du lac d'Anney
Les rustiques naus et les bricks venus du Léman transportaient autrefois marchandises et matériaux de construction autour du lac d'Anney. Espérance III, qui vient d'être mis sur cale, sera le premier brick sur le lac depuis les années 1930.

Jens Langert, libre gréeur
Artiste, marin et architecte, Jens Langert a conçu et mené la construction du grément élaboré de L'Hermione. Egalement maître d'équipage, grand pédagogue, il garde à cœur de transmettre ses idéaux. Rencontre avec un esprit libre.

Deux hommes et une goélette, Linotte
Une longue complicité liait l'homme d'affaires Gwenn-Aël Bolloré, et Raymond Javry, le marin-pêcheur recruté comme capitaine de son yacht Linotte II. La fille du marin raconte l'histoire mouvementée de la goélette.

NOUVELLES
Galeb, le yacht de Tito • La pêche du saumon à la raquette • Le projet Prame à Cagnes-sur-Mer • La pirogue monoxyle de l'île-d'Olonne • Au Rad'l'o, une expérience de survie en mer • Les guides de la Fédération voile-aviron • Bagou coz • Le projet GamelaPluma en Galice • Marie-Thérèse, barque du canal du Midi

COURRIERS, QUESTIONS, RÉPONSES
EXTRAIT LITTÉRAIRE
L'Odysée de «Damm Foole», de Tom McGrath

Abonnez-vous au PACK FAMILLE

29€ / mois
54€ / an

- Le journal papier, chez vous ? 7/7
- L'accès aux contenus et services numériques + 4 abonnements à offrir
- Des exclusivités abonnés sur LaPlace

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Déjà abonné ?

Gérez votre abonnement sur votrecompte.ouest-france.fr

Appellez un conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30 en privilégiant le créneau 12h - 15h

1,15 € seulement

MARCHÉS PUBLICS :

AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

Annabel Desgrées du Loù, Laurence Méhaignerie, Claire Thévenou, MM. Denis Boissard, Bruno Frappat. Publicité locale - Précom Tél. 02 99 26 45 45. www.precom.fr

22

7 JOURS - PETITES AFFICHES - 28 - 29 JUIN 2019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 27 Mai 2019)

E-TEEQ, 3 Place du Général Giraud, 35000 RENNES, RCS RENNES 790 744 767. Services informatiques. 2017.00224

(Jugement du 17 Juin 2019)

DELOURME Christophe, le Monhabeul 35133 SAINT-GERMAIN-EN-COULES, RM 415 240 795. Taille De Pierres. 2015.00290

LEMESLE Didier, 2 Rue des Saulniers 35480 GURPY MESSAC, RCS RENNES 403 288 956. Mécanique. 2015.00541

GUILLEMAIN Isabelle, 17 Place Balmeurt 35520 LA MEZIERE. RM 802 899 278. Diagnostics Immobiliers. 2018.00207

CANTAREL Jeanine, 5 Boulevard Marchal Leclerc 35300 FOUGERES, RCS RENNES 409 582 673. Bar, Pmu. 2016.00484

CADORET Serge, 6 Rue de Campel, 35330 VAL DANAST. RCS RENNES 389 765 991. Boulangerie. 2014.00130

ARMEN, 8 Place des Arcades, 35510 CESSON-SEVIGNE, RCS RENNES 532 556 390. Crêperie. 2017.00594

BOULANGERIE DU 70^e, 21 Rue du 1^{er} Régiment d'infanterie, 35500 VITRE, RCS RENNES 510 228 141. Boulangerie. 2017.00544

CONSEIL PILOT INFORMATIQUE, 107 Avenue Henri Fréville Bp 10704, 35200 RENNES 2, RCS RENNES 531 908 333. Service informatique. 2014.00107

DOMO CONCEPT 35, 2 Rue de Domalain le Pop de la Barrière Lotissement 1, 35500 VITRE, RCS RENNES 493 513 238. Commercialisation de cuisines. 2013.00214

GENERALE DES SERVICES, 5 Rue Jean le Rond d'Alembert, 35000 RENNES, RCS RENNES 599 875 884. Conseil en publicité. 2014.00143

GLAVEROUEST ALLU, Rue du Val Rousseau le Méaulé Zone de Confortland, 35500 MELESSE, RCS RENNES 751 526 815. Chaudronnerie. 2014.00360

GR2K, 31 Rue Lavollier, 35230 NOVAL CHATELLON-SUR-SEICHE, RCS RENNES 801 177 201. Vente de matériels Aéro. 2018.00286

MASEBDO, 18 Square du Haut Bloune, 35200 RENNES, RCS RENNES 518 893 915. Bar, débit de boissons. 2014.00297

OUEST COUTURE MENAGER, 22 Route d'Erive, 35300 FOUGERES, RCS RENNES 381 415 314. Réparation machines à coudre. 2013.00190

OUEST INVESTIR, 18 Rue Poulain Duparc, 35000 RENNES, RCS RENNES 401 307 780. Transactions sur immeubles. 2011.00268

PLECREP, 34 Avenue de la Libération, 35380 PLELAN-LE-GRAND, RCS RENNES 534 784 624. Crêperie. 2017.00287

RESIDENCE DU RELAIS BRENNER, 27 Rue de Gall, 35160 MONTFORT-SUR-MEU, RCS RENNES 501 608 963. Immobilier. 2017.00224

HIRAYAMA MANUFACTURING CORPORATION EUROPE, Zone Artisanale du Bas Pont, 35500 TALLUIS, RCS RENNES 388 146 581. Electronique. 2016.00284

SFTA INDUSTRIE, Rue Louis Delachanal Zone Artisanale de Maupas, 35290 SAINT-MEEL-LE-GRAND, RCS RENNES 514 753 400. Prestations de services. 2014.00118

SOCIETE CAP SOLAIRE, Les Hirouques 35300 PALM-PONT, RCS RENNES 481 188 753. Conseil en énergie renouvelable. 2015.00528

STYG, 2 Rue de Rennes, 35850 FROCOUER, RCS RENNES 811 919 356. Restaurant. 2017.00101

BROCELIANDE TUYAUTERIE CHAUDRONNERIE SOUDURE, Le Clos Garez, 35750 IFFENDIC, RCS RENNES 512 801 366. Installation de tuyauterie. 2018.00246

COVETTE, 6 Rue de la Mairie, 35370 SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, RCS RENNES 510 918 592. Posa panneaux publicitaires. 2016.00264

L'île O Bûlles, micro-crêches, 4 Allée des Pommiers, 35850 GEVEZE, RCS RENNES 752 550 178. Micro-crêche. 2014.00148

LA CALECHE, 16 Avenue du Général Leclerc, 35130 LA GUERCHÉ-DE-BRETAGNE, RCS RENNES 394 340 194. Hôtel. 2017.00101

LES ALLEUX, 3 Rue des Chapelles, 35130 LA GUERCHÉ-DE-BRETAGNE, RCS RENNES 490 883 220. Lotoissement. 2016.00238

PIZZ'À NICO, 43 Rue de Redon, 35580 PONT REAN, RCS RENNES 800 449 274. Pizzeria. 2018.00287

CPR PRESSE, 6 Rue Louis Guilloux - Route de Rennes Centre Ciel Beaulieu, 35000 REDON, RCS RENNES 739 890 362. Librairie. 2016.00103

GLOBAL TRANSACTIONS SERVICES, Allée du Commerce, Zone Artisanale la Haléris, 35770 VERN-SUR-SEICHE, RCS RENNES 532 187 541. Import-export. 2015.00100

MULTISERVICES 24/24, 5 Rue Charles Merlandis, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE, RCS RENNES 794 256 222. Entretien de maison. 2014.00235

TRA-METAL, 4 Rue de la Philardière, 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, RCS RENNES 337 815 690. Serrurerie. 2016.00429

TYDOMA, 15 la Châtaigneraie Simon, 35550 SIXT-SUR-AFF, RCS RENNES 523 491 207. Bâiment. 2014.00110

MECA PNEUS, 19 Rue de la Marebaudière, 35760 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, RCS RENNES 819 053 984. Mécanique. 2017.00287

NATHES, Zone artisanale GevActiv, 35850 GEVEZE, RCS RENNES 811 698 489. Economie de la construction. 2018.00242

ENQUETES PUBLIQUES



Mairie de LA BOUXIERE

2° AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 et de révisions alléguées n°1 et 2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Bouxière, du 24 juin 2019 au 24 juillet 2019 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Yves GUENIOT, ingénieur général des ports et chaussées en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paré par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de La Bouxière pendant la durée de l'enquête, du 24 juin au 24 juillet 2019 inclus :

- Lundi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, les lundis de 14h00 à 17h30, les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et les samedis de 9h00 à 12h00.
- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur :

- à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à renskon.plu@mairie-labouxiere.fr. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de La Bouxière pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 24 juin 2019 de 14 heures à 17 heures 30
- le samedi 6 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 24 juillet 2019 de 14 heures à 17 heures 30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de La Bouxière et à la préfecture pour y être lue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.mairie-labouxiere.fr.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 et ses révisions alléguées n°1 et 2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider de modifier ou de reporter la modification sur projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. PIQUET (Maire), ou de M. LE ROUSSEAU (adjoint à l'urbanisme) à la mairie de La Bouxière.

**PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement
et de l'Unité Fonctive**

2° AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Second avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Barde à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019.

Il est rappelé que se déroule actuellement et ce jusqu'au 9 juillet 2019 (12h00) inclus, une enquête publique effectuée à la demande du Syndicat mixte du bassin de la Flume, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la réalisation des travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à Vignoc et le ruisseau du Pont Barde à La Mézière dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques de 2015-2019.

Cette enquête se déroule pendant 16 jours consécutifs du lundi 24 juin 2019 (9h00) au mardi 9 juillet 2019 (12h00).

Les communes concernées par le projet sont Vignoc et La Mézière.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête :

- en mairie de Vignoc (sauf de l'enquête) aux heures et jours habituels d'ouverture (excepté le samedi) : du lundi jeudi de 09h00 à 12h00 - le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30,
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ile-et-vilaine.gouv.fr/sp-lesau>

Des postes informatiques sont à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présent peuvent être obtenues auprès du Syndicat mixte du bassin de la Flume - mairie de Pacé - 11 avenue de Brioux - 35740 PACE - tél. : 02.23.41.32.17 - @ : secretariat@sv-bflume.fr.

Un registre d'enquête coté et paré par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de Vignoc pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement, avant la clôture de l'enquête, par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.flume@gmail.com. Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiquée.

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Vignoc - 12, rue des Ecoles - 35830 VIGNOC - le lundi 24 juin de 9h00 à 11h00 - le mercredi 5 juillet de 9h00 à 11h00 - le mardi 9 juillet de 9h00 à 12h00
- Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Rennes, le 28 Mai 2019
Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,
Denis OLAGNON
91164

GREFFE EXTERIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL - Clôture pour insuffisance d'actif

(Jugement du 15 Mai 2019)
SARL KAZI, 6 rue de la Fontaine, 53640 CHAMPÉON, RCS LAVAL 793 448 630. Hôtel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2014800196

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS - Clôture pour insuffisance d'actif

(Jugement du 18 Juin 2019)
N.C.C., 30 Rue des Frères Lumière, 37170 CHAMBRAYLÈS-TOURS, RCS TOURS 387 703 853. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. 1907800103

annoncelegale@7jours.fr

Abonnez-vous à **7 JOURS**
Les petites affiches de Bretagne

ANNEXE 2 : Procès-verbal de synthèse

Dossier n° E 190136/35

Travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Ane à VIGNOC (35), et le ruisseau du Pont Biardel à LA MEZIERE (35) dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2015-2019.

Demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'Autorisation environnementale (Loi sur l'Eau)

Présentée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Flume

ENQUETE PUBLIQUE DU 24 JUIN AU 9 JUILLET 2019

Prescrite par l'Arrêté préfectoral du 28 Mai 2019

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Bernard PRAT

Commissaire enquêteur

Dossier N° E 190136/35

Bernard PRAT – Commissaire enquêteur

1-Observations déposées lors de l'enquête

Aucune personne ne s'est présentée lors des 3 permanences du commissaire enquêteur, ni hors permanences pour consulter le dossier, et donc aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête. Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur, ni aucun mail déposé à l'adresse électronique dédiée.

Cet état de fait est sans doute le fruit d'une étroite concertation préalable pour l'élaboration des projets, et le fait qu'ils concernent pour l'essentiel des propriétés communales.

2-Demandes d'information

- De manière générale, je suis preneur d'un descriptif du déroulement prévisionnel des deux chantiers (chronologie et articulation des différentes opérations) et de leur organisation, le dossier me paraissant sur cet aspect assez peu disert. Si techniquement, la nature des projets est présentée dans ses grandes lignes, en revanche les modes opératoires (chronologie/articulations des tâches, organisation des chantiers...) ne sont pas détaillés (la même remarque peut être faite pour les coûts des projets qui sont présentés globalement).
- Concernant le ruisseau du Pas de l'Ane, le comblement de l'ancien lit interviendra après la mise en forme du nouveau lit et sa mise en eau ; comment le stockage des matériaux de comblement (issus du nouveau lit) interviendra-t-il : sur les berges avant reprise, en des endroits prédéterminés ? La même question concerne le ruisseau du Pont Biardel, (et le creusement des mares).
- Prévoyez-vous un décapage et un stockage distinct de la terre végétale sur le tracé du nouveau lit pour le ruisseau du Pas de l'Ane ? et une remise en place distincte au niveau de l'ancien lit ? Et pour le ruisseau du Pont Biardel ?
- La nature des matériaux de comblement (autrement dit ceux issus du creusement des nouveaux lits et ceux des digues des lagunes de LA MEZIERE, a-t-elle été appréciée au regard de la nécessité de ne pas constituer un drain après leur mise en place dans les anciens lits ?
- Un diagnostic sur la capacité du ruisseau de Rochette a-t-il été réalisé à l'aval de la digue, au regard des apports d'eau du ruisseau du Pas de l'Ane qui est actuellement dérivé depuis plusieurs siècles semble-t-il ?

Bernard PRAT – Commissaire enquêteur

Dossier n° E 190136/35

- Concernant les espèces protégées, le dossier précise page 87: « avant chaque action réalisée, un inventaire sera effectué sur les sites par un organisme compétent, afin de s'assurer de l'absence d'espèces protégées sur le site ».

Quand cet inventaire sera-t-il réalisé ? Quelle sera la nature de cet inventaire, ou de ces inventaires (flore, faune..) et sur quels espaces porteront-ils (ancien lit et ripisylve associée, tracé du nouveau lit...)?

Ces inventaires détermineront-ils l'organisation précise des chantiers (aire pour entreprise, pistes de circulation, accès à l'ancien lit...etc) ?

- Le dossier précise page 79 : « il est prévu de conserver le volet indicateur de suivi du Syndicat, à hauteur de 13 000 euros HT pour les 6 années... ». En quoi consiste ce volet et quand sera-t-il mis en œuvre ?

Fait à Rennes, le 9 Juillet 2019



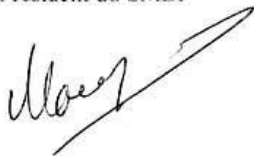
Bernard PRAT

Commissaire enquêteur

Remis en mains propres le 10 Juillet 2019 à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du bassin versant de la Flume (SMBF), et à la Technicienne de rivière du Syndicat.

Luc MANGELINCK

Président du SMBF



Laetitia CITEAU

Technicienne de rivière



Bernard PRAT

Commissaire enquêteur



Bernard PRAT – Commissaire enquêteur

ANNEXE 3 : Mémoire en réponse



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA FLUME
Mairie de Pacé, 11 avenue de Brizeux, 35740 PACE
Tél. 02.23.41.32.17 – courriel : l.citeau@bv-flume.fr

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU DOSSIER D'AUTORISATION LOI
SUR L'EAU CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES RUISSEAUX
DU PAS DE L'ÂNE A VIGNOC ET DU PONT BIARDEL A LA MEZIERE**

■ Description détaillée et chronologie des travaux

- Travaux sur le ruisseau du Pas de l'Âne

Les travaux vont avoir lieu début octobre après publication de l'arrêté préfectoral et devrait durer une quinzaine de jours. A cette époque de l'année, la prairie humide sera portante et complètement réessuyée. La chronologie des différentes phases de travaux est envisagée de la manière suivante :

1. Installation de chantier ;
2. Débroussaillage bucheronnage des arbres incompatibles avec le chantier et/ou l'état projet. Mise en œuvre de la préservation des autres sujets ;
3. Mise en place des accès au chantier ;
4. Piquetage du chantier ;
5. Réaménagement de l'ouvrage de la digue de l'ancien étang du Moulin de la Villouyère ;
6. Creusement du nouveau lit et mise en cordon des matériaux de déblais le long de l'ancien lit. La terre végétale n'est pas forcément séparée des autres couches. Les différentes couches sont mélangées lors de leur mise en cordon.
7. Installation des passages busés ;
8. Apport d'une armure et de cailloux sur 20 cm d'épaisseur minimum dans le nouveau lit ;
9. Pêche de sauvegarde des poissons dans l'ancien lit
10. Raccordement du nouveau lit : mise en eau ;
11. Récupération et réservation de la fraction "utile" de la partie du lit asséchée si possible pour son réemploi en couche superficielle dans le lit créé ;
12. Comblement et/ou nivellement de la partie du lit asséchée ; Les matériaux utilisés pour le comblement sont les déblais issus du creusement du nouveau lit. Ils seront donc constitués en majorité de d'argiles qui permettront de constituer un bouchon efficace et étanche ;
13. Ensemencement de l'ensemble des surfaces mises à nues par les travaux ;
14. Repli du chantier.

Aucun calcul n'a été réalisé pour évaluer la capacité de l'ouvrage de l'ancienne digue du moulin de la Villouyère à accepter le débit supplémentaire venant du ruisseau du Pas de l'Âne. En conditions normales, le débit du ruisseau du pas de l'Âne est relativement faible et la section de l'ouvrage est tout à fait apte à recevoir ce débit supplémentaire. En période de forte pluviométrie, la prairie située en amont de l'ouvrage sert de zone d'expansion de crues pour limiter les débits arrivant de l'amont. Par ailleurs, la remise en fond de vallée du ruisseau du Pas de l'Âne a pour objectif de favoriser son débordement dans les prairies humides en cas de forte pluviométrie. Le gabarit du cours d'eau sera dimensionné dans cet objectif. Par conséquent, le débit de ce cours d'eau devrait être tamponné avant son arrivée dans le ruisseau de Rochette.

- Travaux sur le ruisseau du Pont Biardel

Les travaux vont également avoir lieu début octobre après publication de l'arrêté préfectoral et devrait durer une quinzaine de jours. Les lagunes auront été au préalable curées fin août. La chronologie des différentes phases de travaux est envisagée de la manière suivante :

15. Installation de chantier ;
16. Débroussaillage bucheronnage des arbres incompatibles avec le chantier et/ou l'état projet. Mise en œuvre de la préservation des autres sujets ;
17. Mise en place des accès au chantier ;
18. Piquetage du chantier ;
19. Déplacement du réseau d'eaux usées en amont des lagunes
20. Creusement du nouveau lit et des mares et mise en œuvre des déblais pour former les nouvelles berges et le long de l'ancien lit pour son comblement futur ; La terre végétale n'est pas forcément séparée des autres couches. Les différentes couches sont mélangées lors de leur mise en cordon.
21. Apport d'une armure et de cailloux sur 20 cm d'épaisseur minimum dans le nouveau lit ;

22. Mise en œuvre d'une chape de béton pour protéger le réseau d'eaux usées qui passe sous le nouveau cours d'eau ;
23. Pêche de sauvegarde des poissons dans l'ancien lit
24. Raccordement du nouveau lit : mise en eau ;
25. Récupération et réservation de la fraction "utile" de la partie du lit asséchée si possible pour son réemploi en couche superficielle dans le lit créé ;
26. Comblement et/ou nivellement de la partie du lit asséchée ; Les matériaux utilisés pour le comblement sont les déblais issus du creusement du nouveau lit et de l'abaissement des digues des lagunes. Ils seront constitués en majorité de d'argiles qui permettront de constituer un bouchon efficace et étanche ;
27. Ensemencement de l'ensemble des surfaces mises à nues par les travaux ;
28. Repli du chantier.

■ Coûts détaillés des travaux

- Travaux sur le ruisseau du Pas de l'Âne

Intitulé du poste	Remarque	Tranche (F/O)	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
Terrassement du fond de vallée et du lit						
Terrassement : déblais	Gabarit du lit	F	m ²	359	20	7 180 €
Recharge en granulats diversifiés : fourniture et pose	Substrat séquencé diversifié	F	m ²	111	80	8 880 €
Blocs épars à agencer dans le lit (y compris fourniture)		F	m ²	18	100	1 800 €
Remise en état du site		F	forfait	1	2000	2 000 €
Terrassement : remblais		F	m ²	359	20	7 180 €
Total 2 : Terrassement du fond de vallée et du lit						27 040.00 €
Aménagement du terrassement de la digue et prolongement de la buse						
Terrassement	Digue	F	m ²	250	20	5 000 €
Retrait du pont		F	forfait	1	800	800 €
Buse de 1200 Diam		F	m	4	1200	4 800 €
Recalage de la buse existante		F	forfait	1	800	800 €
Recharge en granulats diversifiés : fourniture et pose		F	m ²	20	80	1 600 €
Total 3 : Aménagement du pont cadre à Traon ar C'houl						13 000.00 €
Mesures d'accompagnement						
Passerelle piéton		F	unité	3	2500	7 500 €
Mise en place de clôtures		F	m	700	3	2 100 €
Total 7 : Garantie et suivi des aménagements						9 600.00 €
					Total général H.T.	49 640.00 €
					T.V.A. 20	9 928.00 €
					Total général T.T.C.	59 568.00 €

- Travaux sur le ruisseau du Pont Biardel

DESIGNATION	Unités	Prix unitaires	Quantités	MONTANT HT
Installation et repliement de chantier, études préalables				
Installation de chantier, aménagement des accès à la zone de travaux	Ft	3 000 €	1	3 000 €
Etudes et plans (hors investigation géotechniques)	Ft	2 000 €	1	2 000 €
Pêche électrique de sauvetage	Ft	1 000 €	1	pm
Constat d'huissier	Ft	1 000 €	1	1 000 €
Vidange des bassins de lagunage - curage et épandage des boues				
Installation de chantier, aménagement des accès à la zone de travaux	Ft	3 000 €	1	3 000 €
Ouverture progressive des endiguements pour évacuation gravitaire des eaux	Ft	2 000 €	1	2 000 €
Etudes préalables à la gestion des boues (prospections, dossiers réglementaires)	Ft	2 600 €	1	2 600 €
Vidange des bassins (pompage)	Ft	3 200 €	1	3 200 €
Curage des boues	Ft	2 300 €	1	2 300 €
Épandage des boues (y compris enfouissement, suivi agronomique et chaulage éventuel)	Ft	9 900 €	1	9 900 €
Comblement du lit actuel				
Mise en œuvre de remblais pour comblement de lit actuel du ruisseau (apports extérieurs)	m3	7 €	750	5 250 €
Terrassements dans l'emprise des bassins de lagunage				
Ouverture des endiguements pour connexion amont et aval avec le lit actuel	m3	5 €	750	3 750 €
Ouverture des endiguements séparant les actuels bassins	m3	5 €	850	4 250 €
Déblais pour aménagement du nouveau lit	m3	5 €	300	1 500 €
Remblai pour modelage paysager dans l'emprise de travaux	m3	4 €	1950	7 800 €
Aménagement des mares				
Terrassements et mise en place de végétaux pour création des mares	Ft	5 000 €	1	5 000 €
Végétalisation				
Ensemencement des zones terrassées à partir de mélanges d'espèces adaptées	m2	2 €	6000	12 000 €
Plantation de haies bocagères en bordure Ouest et Sud	ml	20 €	200	4 000 €
Travaux divers				
Recharge granulométrique (mélange graviers 0-20 mm / pierres 20-100 mm / blocs 150-300 mm)	m3	100 €	30	3 000 €
Démantèlement du réseau EU désactivé	Ft	1 000 €	1	1 000 €
Plus-value pour démantèlement et évacuation de la conduite EU déconnectée (portions situées en travers du lit et dans l'emprise des terrassements) si présence d'amiante	Ft	5 000 €	1	5 000 €
Fourniture et pose de la nouvelle conduite y compris 2 regards	Ft	17 000 €	1	17 000 €
Mise en place de clôture en bordure du site le long des parcelles agricoles	ml	15 €	200	3 000 €
Reprise des ouvrages de franchissement des passages agricoles pour la continuité écologique	Ft	5 000 €	1	5 000 €
Remise en état de site après travaux	Ft	2 000 €	1	2 000 €
TOTAL HT				105 550 €
TVA (20%)				21 110 €
MONTANT DES TRAVAUX TTC				126 660 €
arrondi à				131 000 €

■ Inventaire des espèces protégées et programme de suivi mis en place

Sur les prairies humides de Vignoc dans lesquelles le ruisseau du Pas de l'Âne va être restauré un inventaire faune/ flore a été réalisé par la LPO en 2016 sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. Les inventaires réalisés sont les suivants :

- Flore : flore herbacée, arbres et arbustes
- Faune : oiseaux, lépidoptères, orthoptères, odonates, amphibiens, reptiles, mammifères

Ces inventaires indiquent que les espèces recensées sur ces prairies sont très communes.

Sur les anciennes lagunes d'assainissement de La Mézière, un inventaire faune/ flore a également été réalisé en 2015 et en 2016. Ces inventaires sont les mêmes que ceux réalisés sur les prairies de Vignoc. Comme pour Vignoc les espèces faune/flore sont très communes et la richesse spécifique très faible.

Ces inventaires seront réalisés également sur plusieurs années après travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné dans le cadre de leur programme d'actions en faveur de la trame verte et bleue.

Sur le site de Vignoc, les chercheurs de l'Université de Rennes et de l'Agrocampus ont mis en place des suivis de plusieurs type d'indicateurs pour évaluer l'efficacité des travaux qui seront mis en œuvre :

- Mise en place de piézomètres dans la vallée et d'une fibre optique dans le lit du cours d'eau pour suivre les échanges nappe-rivière
- Suivi de la dynamique de colmatage du lit du cours d'eau ;
- Suivi des populations d'invertébrés dans le cours d'eau ;
- Suivi des populations de truites dans le cours d'eau. Une pêche électrique a été réalisée en 2018 avant travaux.